



Appel d'offres pour une évaluation de projet Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF)

Projet : Concertation et collaboration entre les organismes en violence faite aux femmes

OBJET : Cet appel d'offres a pour objet **la sélection d'une ou de personnes spécialisées dans l'évaluation de projet** (firme de consultation, bureau d'études ou de consultant.es individuel.le.s) dans le but de réaliser une évaluation pluriannuelle d'un projet d'[Action ontarienne contre la violence faite aux femmes \(AOcVF\)](#), visant à renforcer la concertation et la collaboration entre les organismes en violence faite aux femmes.

1- PRÉSENTATION D'ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (AOcVF)

AOcVF est un regroupement provincial, féministe et francophone, de maisons d'hébergement, de Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et de programmes en violence faite aux femmes, qui travaille depuis trente ans à l'élimination de toutes les formes de violence et d'oppression vécues par les femmes. AOcVF est l'organisme leader en Ontario français en matière de lutte contre la violence faite aux femmes.

2- CONTEXTE DU PROJET

AOcVF est un organisme central en Ontario pour les femmes francophones aux prises avec la violence et pour les services qui les soutiennent. Toutes nos actions visent à permettre aux femmes francophones aux prises avec toute forme de violence d'avoir accès à des services de qualité dans leur langue. AOcVF veille ainsi au développement et à la défense des organismes francophones qui leur offrent des services directs pour les aider à sortir de la violence et participer pleinement à la vie sociale, économique et démocratique en Ontario.

De plus, notre organisme développe toute une gamme de ressources en français dans le but d'informer les femmes sur leurs droits et les ressources disponibles, pour sensibiliser le public aux différentes formes de violence et pour former les différents

professionnels et professionnelles chargés de soutenir les femmes aux prises avec la violence.

L'influence d'AOCVF sur le bien-être des femmes francophones et des organismes les soutenant dépasse l'Ontario : AOCVF partage toutes ses ressources dans les autres provinces et territoires qui ont toutes des communautés francophones en situation minoritaire, mais qui n'ont pas accès à des ressources en français semblables. Les formations en ligne qu'offre l'Institut de formation en matière de violence faite aux femmes de l'AOCVF sont suivies dans plusieurs pays.

3- PRÉSENTATION DU PROJET

Pour continuer de soutenir pleinement les femmes francophones aux prises avec la violence et vivant en milieu minoritaire et pour maximiser leurs efforts et impacts, les organismes travaillant directement auprès d'elles (maisons d'hébergement, CALACS (centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) et programmes en violence faite aux femmes) ont besoin de travailler de façon solidaire. En effet, le contexte de la violence faite aux femmes et de la situation linguistique minoritaire présente de nombreux défis tant pour les femmes que pour les organismes qui les soutiennent.

Avec l'appui financier du Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (FEGC), AOCVF a entamé un projet pluriannuel (janvier 2021 à octobre 2025) dont l'objectif principal est d'établir une pratique prometteuse de concertation et de collaboration des organismes en violence faite aux femmes. AOCVF souhaite mettre en place des mécanismes efficaces pour permettre aux organismes non seulement d'échanger et d'identifier des enjeux communs touchant les femmes ou les services, mais surtout de se mobiliser collectivement pour répondre à ces enjeux. La mobilisation collective passera notamment par le partage d'expertise, de bonnes pratiques et de ressources, mais aussi par la collaboration pour mener de nouveaux projets ou activités.

La concertation et la collaboration concerneront principalement les organismes ontariens, mais des organismes d'autres provinces et territoires seront également invités à ces tables de concertation. En plus de l'augmentation de la concertation et de la collaboration entre les organismes, le projet vise à intégrer directement les femmes francophones en milieu minoritaire dans les échanges. Pour favoriser les partages, AOCVF mettra en place plusieurs tables de concertation (cinq sont envisagées mais ce chiffre pourrait changer) et coordonnera ou suivra les efforts de collaboration entre les organismes.

À la fin du projet, AOCVF devra remettre au bailleur de fonds un rapport présentant les résultats de la pratique prometteuse et le bilan de l'évaluation du projet.

4- RÔLE DES SPÉCIALISTES EXTERNES

Il est essentiel que le projet soit évalué en continu pour s'assurer qu'il atteindra ses objectifs. AOcVF est donc à la recherche d'une ou de personnes capables d'évaluer le projet pendant toute sa durée.

AOcVF est notamment à la recherche de spécialistes capables de :

- Identifier les éléments à mesurer ainsi que les méthodes, mécanismes et outils de mesure
- Réaliser l'analyse des données mesurées
- Structurer et gérer l'assurance qualité de la démarche
- Proposer des bonifications en continu des activités mises en place

AOcVF s'attend entre autres à ce que les spécialistes :

- Évaluent les approches de concertation et le niveau d'appréciation des participantes
- Évaluent les approches de collaboration et le niveau d'appréciation des bénéficiaires
- Proposent des améliorations des démarches de concertation et de collaboration
- Évaluent la démarche de gestion de changement dans une situation de changement de culture
- Fassent le bilan des impacts tangibles du projet sur la qualité des services offerts aux femmes victimes de violence
- Fassent le bilan des leçons apprises (facteurs de succès pour reproduire la démarche, ce qui a bien et moins bien fonctionné, les activités les plus efficaces et sources de gains pour les survivantes, les activités les moins efficaces, les étapes du processus à bonifier, etc.)

Les spécialistes devront remettre à AOcVF plusieurs documents à différents moments, notamment :

- Un plan d'évaluation (à remettre le 15 avril 2021)
- Des rapports périodiques d'évaluation et de propositions d'amélioration (un minimum de cinq)
- Un rapport final d'évaluation comprenant notamment un bilan des leçons apprises (à remettre en septembre 2025)

5- CONDITIONS DE LA SOUMISSION

Durée du mandat : du 15 février 2021 au 30 septembre 2025

Les soumissions devront notamment contenir les informations suivantes :

- Les CV des membres de votre équipe
- La méthodologie
- Les livrables
- Le calendrier d'exécution
- Le budget estimé

La firme sélectionnée devra travailler de près avec l'équipe du bureau d'AOCVF et convenir d'une fréquence de rencontres régulières tout au long de ce mandat. Tout le travail devra être effectué en français. Seules les soumissions en français seront considérées.

6- ÉCHÉANCIER

Les soumissions devront être adressées à Maïra Martin, Directrice générale, par courriel à dg@aocvf.ca

**Date limite de réception des soumissions :
Le 3 février 2021 à 17h**

Pour toute question relative à cet appel d'offres, merci de contacter Maïra Martin, directrice générale, par courriel à dg@aocvf.ca

AOCVF se réserve le droit de relancer cet appel d'offres si aucune soumission n'est jugée satisfaisante.

AOCVF ne communiquera qu'avec la personne ou la firme retenue.